

**73010 - Délégation des aides à
la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution d'agrément
et de subventions départementales
pour la création de logements locatifs
sociaux au titre de la programmation 2018**

Rapport n° CP/2018/440

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments et/ou subventions aux bailleurs sociaux suivants :

- OPUS 67 pour la construction de 3 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), situés rue d'Ebersheim, à Scherwiller, 20 logements en PLUS, situés rue de Bâle, à Sélestat, 7 logements PLUS, situés rue du Faisan à Wissembourg et de 13 logements PLUS, situés Quartier « Les Binsen » à Oberhoffen sur Moder ;
- NEOLIA pour la construction de 22 logements en PLUS et 14 logements en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI), situés impasse des Artilleurs à Bischwiller, et pour la construction de 9 logements en PLUS et 6 logements en PLAI, situés rue de Muttersholtz, à Sélestat ;
- La SEM ERSTEIN HABITAT pour la construction de 3 logements en PLUS, situés rue Laure Mutschler, à Erstein ;
- La SIBAR pour la construction de 18 logements en PLUS, situés « Lotissement les Hauts de la Zorn », à Weyersheim ;
- Immobilière 3F Grand Est pour la construction de 10 logements en PLUS et 5 logements en PLAI, situés rue de Rosheim, à Griesheim près Molsheim ;
- La Foncière Habitat et Humanisme pour la construction de 4 logements en PLAI, situés rue d'Ebersheim à Scherwiller ;
- AMELOGIS pour la construction de 4 logements en PLUS situés rue du Sable à Val de Moder / Uberach ;
- BATIGERE pour la construction de 11 logements en PLUS et 8 logements en PLAI situés rue de la Division Leclerc à Brumath ;
- DOMIAL ESH pour la construction de 17 logements en PLUS et 10 logements en PLAI situés 71, route de Bischwiller à Haguenau.

Ces projets représentent un total de 184 logements, dont 137 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 47 logements en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI), destinés aux demandeurs aux ressources les moins élevées.

Ces logements pourraient bénéficier d'un cofinancement total de 400 945 € dont 283 000 € au titre des crédits délégués par l'Etat et 117 945 € au titre des crédits volontaristes du Département.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023 (délibération CD/2018/009). A ce titre, le Département agréé et finance au titre

de la délégation de l'Etat les opérations déposées au titre du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Par ailleurs, lors cette même réunion, l'Assemblée départementale a décidé d'une nouvelle politique départementale de l'habitat (délibération CD/2018/008). A ce titre, le Département finance sur sa politique volontariste ces mêmes opérations.

A titre d'information est jointe en annexe une présentation du dispositif d'intervention du Département en vigueur pour les dossiers déposés en 2018.

Dans le cadre de la programmation 2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments et/ou subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département aux bailleurs suivants :

OPUS 67 :

- pour la construction de 3 logements PLUS individuels situés rue d'Ebersheim à Scherwiller ;
- pour la construction de 7 logements PLUS individuels situés rue du Faisan à Wissembourg ;
- pour la construction de 4 logements PLUS individuels et 9 logements PLUS collectifs situés quartier « Les Binsen » à Oberhoffen sur Moder ;
- pour un montant de **8 000 €** pour la construction de 20 logements PLUS collectifs situés rue de Bâle à Sélestat.

NEOLIA :

- pour un montant de **119 000 €** pour la construction de 22 logements PLUS et de 14 logements PLAI collectifs situés Impasse des Artilleurs à Bischwiller ;
- pour un montant de **42 000 €** pour la construction de 9 logements PLUS et de 6 logements PLAI collectifs situés rue de Muttersholtz à Sélestat.

ERSTEIN HABITAT :

- pour un montant de **12 000 €** pour la construction de 3 logements PLUS collectifs situés rue Laure Mutschler à Erstein ;

LA SIBAR

- pour la construction de 18 logements PLUS collectifs situés dans le lotissement « Les Hauts de la Zorn » à Weyersheim ;

IMMOBILIERE 3F GRAND EST :

- pour un montant de **35 000 €** pour la construction de 10 logements PLUS et de 5 logements PLAI collectifs situés rue de Rosheim à Griesheim près Molsheim ;

FONCIERE HABITAT ET HUMANISME :

- pour un montant de **28 000 €** pour la construction de 4 logements PLAI individuels situés rue d'Ebersheim à Scherwiller ;

AMELOGIS :

- pour un montant de **3 945 €** pour la construction de 4 logements PLUS individuels situés rue du Sable à Val de Moder / Uberach ;

BATIGERE

- pour un montant de **68 000 €** pour la construction de 11 logements PLUS collectifs et de 8 logements PLAI collectifs situés rue de la Division Leclerc à Brumath ;

DOMIAL ESH

- pour un montant de **85 000 €** pour la construction de 17 logements PLUS collectifs et de 10 logements PLAI collectifs situés 71, route de Bischwiller à Haguenau.

Ces projets représentent un total de 184 logements, dont 137 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 47 logements en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI), destinés aux demandeurs aux ressources les moins élevées.

Il est proposé à la Commission permanente de décider d'attribuer à ces projets de logements, un cofinancement total de 400 945 € dont 283 000 € au titre des crédits délégués par l'Etat et 117 945 € au titre des crédits volontaristes du Département.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (<i>non engagé</i>)	Montant proposé
LOGCONSA 2018-1	R 2018 CONSTRUCTION LOGEMENTS AIDES	1 000 000 €	414 100 €	400 945 €

Aucun crédit de paiement ne sera mobilisé en 2018 pour ces opérations.

Cette intervention se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

La présente action s'inscrit dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée avec le Préfet en date du 26 mars 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à OPUS 67 des agréments au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour la construction de 3 logements PLUS individuels situés rue d'Ebersheim à Scherwiller, pour la construction de 7 logements PLUS individuels situés rue du Faisan à Wissembourg, pour la construction de 13 logements PLUS dont 4 individuels et 9 collectifs situés quartier "Les Binsen" à Oberhoffen sur Moder et des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 8 000 € pour la construction de 20 logements PLUS collectifs situés rue de Bâle à Sélestat ;

- à NEOLIA des agréments et des subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 119 000 € pour la construction de 22 logements PLUS et 15 PLAI collectifs situés impasse des Artilleurs à Bischwiller et pour un montant de 42 000 € pour la construction de 9 logements PLUS et 6 logements PLAI collectifs situés rue de Muttersholtz à Sélestat ;
- à ERSTEIN HABITAT des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 12 000 € pour la construction de 3 logements PLUS collectifs situés rue Laure Mutschler à Erstein ;
- à la SIBAR un agrément au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la construction de 18 logements PLUS situés lotissement « Les hauts de la Zorn » à Weyersheim, pour la construction de 18 logements situés lotissement « les Hauts de la Zorn » à Weyersheim ;
- à Immobilière 3F Grand Est des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 35 000 € pour la construction de 10 logements PLUS et 5 logements PLAI collectifs situés rue de Rosheim à Griesheim près Molsheim ;
- à la Foncière Habitat et Humanisme des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 28 000 € pour la construction de 4 logements PLAI individuelles situés rue d'Ebersheim à Scherwiller ;
- à AMELOGIS des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 3 945 € pour la construction de 4 logements PLUS individuels situés rue de Sable à Val de Moder / Uberach ;
- à BATIGERE un agrément et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 68 000 € pour la construction de 11 logements PLUS et 8 logements PLAI collectifs situés rue de la Division Leclerc à Brumath ;
- à DOMIAL ESH un agrément et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 85 000 € pour la construction de 17 logements PLUS et 10 logements PLAI collectifs situés 71, route de Bischwiller à Haguenau.

La Commission Permanente approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de conventions-type d'agrément, d'attribution de subvention et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, OPUS 67, NEOLIA, ERSTEIN HABITAT, la SIBAR, Immobilière 3 F Grand Est, la Foncière Habitat et Humanisme, AMELOGIS, BATIGERE et DOMIAL ESH.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département, OPUS 67, NEOLIA,

ERSTEIN HABITAT, la SIBAR, IMMOBILIERE 3 F Grand Est, la FONCIERE HABITAT ET HUMANISME, AMELOGIS, BATIGERE et DOMIAL ESH.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY